



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
contact@valdornain.fr

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN – COMMUNE

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Val d'Ornain, régulièrement convoqué le 16 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITCOLIN, Maire.

Présents : Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET, Christelle MAIGNAN, Pierre-Louis ROLET, Ghislaine AUBRY, Philippe JACQUOT, Christelle SAUSSE, Jérôme THYRIOT, Johan FINCK, Ludivine VILLEFROY, Florine LARCHER, Julia TOLETTI, Véronique BERGER, Camille JACQUINOT

Représentés : /

Absent et excusé : Christian MULLER

Secrétaire de séance :

- Pierre-Louis ROLET, 3e adjoint

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétaire propose que les séances du Conseil municipal soient désormais enregistrées conformément à l'article L.2121-18 du CGCT. Les élus approuvent à l'unanimité.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2026

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 9 avril 2026. Monsieur le Maire indique qu'une rectification doit être apportée concernant le vote relatif aux indemnités de fonction.

Il est précisé que Monsieur Christian MULLER a voté « pour » et non « abstention » comme mentionné dans le compte-rendu initial.

2 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 6 000 € a été inscrite au budget primitif 2026 pour l'attribution des subventions aux associations.

Les demandes ont été examinées au regard de l'activité des associations, de leur implication dans la vie communale ainsi que des pièces justificatives transmises.

Après échange, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- ASVO : 1 000 €
- Club du Val d'Or : 800 €
- Comité des fêtes : 2 000 €
- Comité de jumelage : 550 €
- Souvenir Français : 100 €
- Terre du Val d'Or : 200 €
- Restos du Cœur : 100 €
- Association Française de Sclérose en Plaques : 0 €

Le montant total attribué s'élève à 4 750 €.

3- Forêt communale

Monsieur le Maire propose d'intégrer au régime forestier les parcelles cadastrées section C n°422 et n°448 situées au lieu-dit « Noirel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de ces parcelles au régime forestier géré par l'Office National des Forêts et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant au dossier.

4 – Abrogation partielle de la délibération n°2025-069

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2025-069 du 25 novembre 2025 fixait notamment le montant du loyer du logement situé 6 rue du Moulin de Mussey à 650 €.

Compte tenu des estimations réalisées par deux agences immobilières, il est proposé de ramener ce loyer médian calculé à 500 €.

La délibération n°2026-044 abroge en conséquence le second tiret de la délibération n°2025-069 et fixe le montant du loyer au tarif médian calculé à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité par 11 voix POUR ; 2 voix CONTRE de Julia TOLETTI et Véronique BERGER ; 1 ABSTENTION de Ludivine VILLEFROY l'abrogation partielle de la délibération n°2025-069 autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant au dossier.

5 – Suivi des subventions et projets communaux

a) Réhabilitation du café

Olivier PIGUET, 1^{er} adjoint, informe le Conseil municipal que la Région Grand Est a notifié une aide de 92 625 € au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour le projet de réhabilitation du café communal.

a) Réserve incendie et bornes incendie

Le Conseil municipal est informé de l'évolution du dossier relatif à la protection incendie de la zone du Bouchot.

Au regard des échanges avec les services compétents, il est proposé d'abandonner le projet de citerne souple et de procéder au renouvellement de trois bornes incendie défectueuses pour un montant estimé à 15 089,44 € HT.

Une subvention DETR à hauteur de 60 % est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau programme de travaux et son plan de financement.

6 – Remboursement des frais des élus

Monsieur le Maire présente les modalités envisageables de remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leurs fonctions et invite les élus à y réfléchir pour le prochain conseil. Les échanges portent notamment sur :

- les frais de séjour,
- les frais de transport,
- les frais de formation,
- les frais de représentation.

Il conviendra de savoir ce qu'il en était pour la précédente mandature.

7 – Opération « VAC'S au Ciné »

Olivier PIGUET et Johan FINCK présentent l'opération proposée par le cinéma Confluences de Bar-le-Duc visant à favoriser l'accès au cinéma pour les jeunes de la commune.

La participation communale est fixée à 2 € par billet pour les enfants concernés (3 à 17 ans) 131 enfants x 3 billets = 786 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune à cette opération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention correspondante.

8 – Centre de loisirs – été 2026

Olivier PIGUET et Johan FINCK présentent l'organisation du centre de loisirs qui se déroulera du 6 juillet au 7 août 2026 en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

Le coût prévisionnel restant à charge de la commune est estimé à 7 115 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la participation financière de la commune,
- l'organisation du centre de loisirs,
- et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents nécessaires.

9 – Désignation des représentants AGEDI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Titulaire : Frédéric PETITCOLIN
- Suppléante : Christelle MAIGNAN

pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte AGEDI.

10 – CCID

Le maire rappelle que la désignation des commissaires doit être effectuée par la DGFIP dans un délai de **deux mois à compter** de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, proposée par le Conseil municipal.

Après avoir fait un appel auprès des administrés, le Conseil municipal propose les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

Olivier	PIGUET	Florine	LARCHER
Christelle	MAIGNAN	Camille	JACQUINOT
Pierre-Louis	ROLET	Julia	TOLETTI
Ghislaine	AUBRY	Véronique	BERGER
Philippe	JACQUOT	Christian	MULLER
Christelle	SAUSSE	Denis	BLERVAQUE
Jérôme	THYRIOT	Olivier	TOLETTI
Johan	FINCK	Patricia	NOEL
Ludivine	VILLEFROY	Claude	MARTIN
		Alain	HUSS

DIA – Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire porte à la connaissance du Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie, pour lesquelles il a été indiqué que la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain.

Depuis 2015, la commune a délégué la décision finale à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, qui transmet sa décision aux notaires.

Références cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Vendeurs	Acquéreurs	Prix
090AH 237 et 254	190 et 6178 m2	"Le Village " - Bussy-La-Côte	Mr Jérôme MONICO	Mr Hubert DESAINT	20 000
AB 96	5a 40ca	2 allée des Vignes	Cts DARRE	Mme Mathilde MILLOT	133 000
529 AB 76 (parcelle en cours de division)	57a 8ca	"Vieil Orne" - VARNEY	SEETP ROBINET	STEPHANE OUNASSI TP	47 601
090 AE 98	26a 32ca	"La Pièce du Corps de Garde" - Bussy-La-Côte	Mme Brigitte JOBLOT-BASSO	Mr et Mme Hubert DESAINT	25 000
090 AE 87	12a	11 chemin du Haut des Vignes	Mr Damien BAUCHET et Mme Agathe DERVIN	Mr Aurélien AUBRY et Mme Gwendoline MAGIN	310 000

11 – Questions et informations diverses

Le Conseil municipal a ensuite été informé ou a échangé sur les points suivants :

- Pierre-Louis ROLET, 3^{ème} adjoint :
- évolution des coûts de l'éclairage public et extension éventuelle des horaires : les nouveaux horaires seront à voter au prochain Conseil municipal.
 - acquisition d'une débroussailleuse professionnelle destinée aux services techniques ;

- projet d'installation d'une cuisine dans un logement communal vacant ;
- renoncement à l'exercice du droit de préférence concernant une parcelle au lieu-dit « Bois Joli » ;
- gestion des déchets verts sur le secteur de Varney (2 pistes à étudier).

Olivier PIGUET, 1^{er} adjoint

- réponse de l'architecte concernant le dossier amiante ;
- avancement du projet de requalification de la traversée de Mussey ;

Frédéric PETITCOLIN, Maire

- réponse défavorable du Département concernant la création d'un passage piéton sur la RD 994 ;

Ludivine VILLEFROY

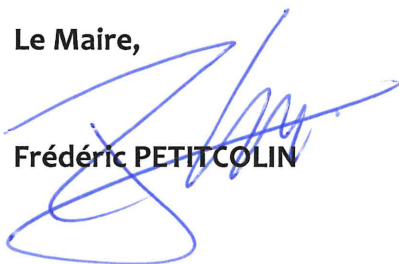
- étude de faisabilité relative à la création d'une aire de camping-cars ;

Christelle MAIGNAN, 2^{ème} adjoint

- organisation des manifestations communales et réunions à venir.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,



Frédéric PETITCOLIN

Le secrétaire,

Pierre-Louis ROLET, 3^{ème} adjoint